

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2010-03

**L'an deux mille vingt, le vingt-et-un octobre à 19 heures 15
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes
Maritimes) étant assemblé à huis clos, au lieu habituel de ses
séances, après convocation légale, sous la présidence de
Monsieur Gérard BRANDA, Maire.**

Conseillers en exercice : 15

Présents : 11 +2 proc
Votants : 13

**Etaient présents : Gérard STOERKEL – Patrice MARTIN – Chantal
BARBIER – Fabrice FONTAINE – Michel CORSINI – Pascale
PELLETIER – Christian DI MARTINO – Fabienne GALLI – Eliane
CALDEI VIDAL – Béatrice ROZIER**

**Objet : Décision modificative n° 1
Budget Eau Assainissement**

Absents excusés : Sandrine BARRALIS – Philippe ALLEGRINI

Absents : Jean-Marc BLANIC – Karine FAGES

Secrétaire : Chantal BARBIER

Le budget primitif 2020 a été voté lors de la séance du Conseil Municipal du 22 juillet 2020.

Dans le courant de l'année, des dépenses supplémentaires sont venues s'ajouter sur un article.

Dans ces conditions et afin d'ajuster le Budget Primitif 2020, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à l'ouverture et à la fermeture des crédits correspondants pour la section de fonctionnement dépenses par la décision modificative n° 1 de 2020 jointe en annexe.

La décision modificative n°1 se présente comme suit :

Section de fonctionnement : transferts d'article à article pour un montant de 2 460 €

Le Conseil Municipal - l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,

- **ACCEPTE** les transferts mentionnés sur ladite Décision modificative n° 1 annexée à la présente délibération sur le budget eau assainissement pour la section de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme

Le Maire,

Gérard BRANDA

Signé par : Gérard BRANDA
Date : 22/10/2020
Qualité : Maire